



Une formation de qualité dans les collèges privés non subventionnés

Québec, le 26 février 2016. La présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, M^{me} Céline Durand, a rendu public aujourd'hui, à Montréal, le rapport synthèse intitulé *Établissements privés non subventionnés – Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*. Ce document présente les principales conclusions de l'opération d'évaluation menée au cours des 3 dernières années auprès de 21 établissements. « Les résultats de l'exercice permettent d'affirmer que la majorité des collèges privés non subventionnés offrent une formation de qualité », a déclaré la présidente. La Commission constate cependant que, dans une perspective d'amélioration continue, les établissements doivent bonifier certaines facettes de la mise en œuvre de leurs programmes.

Des programmes pertinents, cohérents et efficaces

La plupart des programmes évalués dans le cadre de cette opération sont pertinents et préparent bien les étudiants à intégrer le marché du travail. Il ressort toutefois de l'évaluation que près de la moitié des collèges doivent poursuivre le développement de liens plus structurés avec les employeurs et les diplômés. Dans l'ensemble, les programmes offerts sont cohérents et les activités d'apprentissage permettent la prise en charge des compétences requises. Plus de la moitié des collèges doivent néanmoins revoir leurs mécanismes d'élaboration et d'approbation des plans de cours afin de s'assurer qu'ils sont conformes au cadre réglementaire et comprennent toute l'information utile pour leurs étudiants. Enfin, la Commission a constaté que les deux tiers des programmes évalués sont efficaces. « Dans la majorité des cas, les taux de réussite des cours varient entre 80 % et 100 %. Cette réussite ne s'accompagne cependant pas toujours d'un taux de diplomation correspondant. Malgré les efforts déployés pour y remédier, les collèges doivent poursuivre leur réflexion sur les causes d'abandon afin d'améliorer la situation observée », a indiqué M^{me} Durand.

Des ressources adaptées aux programmes

Comme la Commission l'a déjà souligné dans deux rapports synthèses précédents, la compétence des professeurs, la diversité et le dynamisme de leurs méthodes pédagogiques ainsi que l'engagement envers leurs étudiants et la disponibilité dont ils font preuve constituent encore l'une des forces des programmes. Par ailleurs, les résultats de la présente évaluation montrent également que la plupart des collèges évalués disposent des ressources nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de leurs programmes d'études dans un environnement favorable.

Une gestion des programmes efficace

Dans presque tous les collèges privés non subventionnés ayant participé à cette évaluation, le partage des responsabilités, le processus décisionnel ainsi que les communications entre les personnes engagées dans la mise en œuvre des programmes observés favorisent une gestion efficace de ces programmes. La structure organisationnelle est adaptée à la taille de ces collèges et le climat de travail y est généralement bon, voire convivial. Bien qu'elle ait observé une amélioration de la gestion pédagogique dans plusieurs collèges, la Commission a relevé certaines lacunes reliées à l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. « À cet égard, ils doivent poursuivre et, dans certains cas, accroître leurs efforts pour offrir un encadrement et un soutien pédagogiques de qualité afin d'appuyer encore mieux leurs professeurs lors de l'évaluation des apprentissages », a tenu à préciser la présidente.

Une démarche d'évaluation rigoureuse

Au terme de cette troisième opération d'évaluation menée dans les établissements privés non subventionnés, la Commission établit le même constat de qualité pour la majorité des programmes évalués. De plus, la plupart des collèges ont réalisé une démarche d'évaluation leur permettant de tracer un portrait juste de leur programme en plus de bien traduire la réalité concernant la conformité et l'efficacité de l'application de leur Politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Lors de prochaines évaluations, quelques collèges devront revoir des aspects de leur démarche, plus particulièrement ceux liés à l'insuffisance de données recueillies et au manque de rigueur et de profondeur dans leur analyse. « Ils pourront ainsi mieux tirer parti des retombées de telles évaluations et, comme ils ont su le faire dans le passé, améliorer la qualité déjà reconnue de leurs programmes » de conclure M^{me} Durand.

Le rapport synthèse *Établissements privés non subventionnés – Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* est disponible sur le site Internet de la Commission au www.ceec.gouv.qc.ca.

À propos de la Commission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité. Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et sur la collaboration des collèges et de leur personnel.